

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2020

En préambule, Monsieur le Maire a souhaité rendre hommage à Samuel PATY, professeur d'Histoire Géographie à Conflans-Sainte-Honorine, assassiné sauvagement. Après avoir rappelé les valeurs de la République, une minute de silence est respectée.

A la suite d'une consigne récente reçue de la Préfecture, le Conseil Municipal prévu sans public est retransmis en direct via FaceBook live.

Personne excusée : Daniel MOUGEL, pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Plusieurs remarques sont formulées :

- Madame COURTOIS-PAULUS souhaite que soient rajoutés les mots en gras et soulignés :

*A COURTOIS-PAULUS prend la parole pour s'exprimer sur les différentes décisions passées. Un référé en expertises a été fait à sa demande, préalablement aux travaux **de démolition de « la maison Ténette »**, par rapport à une propriété riveraine. La destruction complète du mur fait suite à la préconisation de 2 professionnels. Mme COURTOIS PAULUS continue en exprimant son désaccord par rapport aux travaux supplémentaires à effectuer, sauf pour les couvertines sur le mur. **Considérant que ces travaux ne relèvent pas de l'intérêt général mais du domaine privé.***

- Madame COURTOIS-PAULUS évoque également un mot manquant à la fin de la phrase suivante :

Livraison des gilets jaunes pour la sécurité des écoliers, sécurisation des arrêts de bus à l'**étude**.

- Madame ZONE demande pourquoi Emmanuelle MILLION (qui avait le pouvoir de Marie BOIGEY DIEMER, absente excusée) n'a pas voté 2 fois.

Secrétaire de séance Anne COURTOIS-PAULUS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (sauf mention contraire),

FINANCES

DECIDE, l'Attribution de subventions aux Associations (2020 – complément)

- Comité de Rédaction et de Gestion de l'Essor Hadolais : 1000 €
- l'encrier au champ : 300 €
- US Memory Grand Est (Cimetière Américain) : Parrainage d'une tombe : 200 €/an
- ASC Hadol-Dounoux : lors du dernier conseil, une subvention de 3138 € avait été sollicitée. Pour complément d'informations cette demande avait été ajournée. A ce jour, elle n'a plus lieu d'être car un financement extérieur a été trouvé.
- Société de chasse de Hadol : 345,74 € (travaux de réfection du chalet)

DECIDE, la Création d'une régie de recettes « Restauration scolaire/BMH »

Pour des raisons de commodités, la vente de tickets de cantine ainsi que les produits liés à la BMH (cartes d'abonnement, etc...) pourront s'effectuer sur le site du Groupe

Scolaire. Ce qui traduit la suppression de la vente de tickets de cantine au niveau de la « Régie divers » et la suppression de la Sous-Régie auprès de la BMH.

Entendu la présentation faite par Madame POIRIER, (Mr CLASQUIN ne participe pas au vote, 2 abstentions Anne COURTOIS-PAULUS, Daniel MOUGEL)

* **ACCEPTE**, les deux avenants liés à la convention (entre la Commune et l'ASC) de mise à disposition de personnel pour l'accueil périscolaire, présentés par Madame POIRIER :

AVENANT N°1 :

Un agent de plus de 8h15 à 9h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En cas d'absences occasionnelles de personnel communal, la Mairie pourra solliciter le personnel de l'ASC. Le coût facturé à la Mairie sera celui de l'employé ASC majoré d'un taux forfaitaire de 5% du coût horaire.

AVENANT N° 2 :

En raison du protocole sanitaire « Covid », l'ASC met à disposition :

- un animateur en plus de 7h à 9h les matins. Le coût engendré sera refacturé à la commune.
- un animateur en plus de 16h15 à 18h15, le coût est pris en charge par l'ASC

* **ACCEPTE** la proposition de reverser 15 000 € d'excédent du budget forêt au budget principal

VIE COMMUNALE

Après lecture par Monsieur le Maire,

* **APPROUVE** le règlement intérieur :

- Madame COURTOIS PAULUS propose, que dans le cadre des convocations aux commissions, un délai de 5 jours minimum soit respecté au lieu de 3.
- Madame HUREL MATHIEU travaille actuellement sur la mise en place d'un calendrier partagé applicable à toutes commissions, convocations, etc...
- Madame COURTOIS PAULUS informe l'assemblée que dans le cadre de l'article L-2121-27-1 du CGCT (disposition obligatoire de la loi de mars 2020), un droit d'expression des élus dans les publications municipales doit être mis à disposition. Cela concerne les communes de plus de 1000 habitants afin de permettre un espace réservé à l'expression des conseillers de la minorité.

Monsieur le Maire se renseigne et pourrait envisager la modification du règlement intérieur au prochain conseil.

* **ACCEPTE** de donner la délégation supplémentaire ci-dessous à Monsieur le Maire (2 abstentions Anne COURTOIS-PAULUS, Daniel MOUGEL)

7°) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

FORET

Eu égard à l'analyse des offres reçues pour la réalisation des prestations d'exploitation forestière pour la campagne 2020-2021

* **ATTRIBUE les marchés suivants :**

- **le lot 1 : IDOUX FOR'EST à SAINTE MARIE AUX MINES (Haut-Rhin)**

- **le lot 2** : REMY BOIS à HADOL

* **VALIDE** la destination des produits des coupes de l'exercice 2021

TERRAINS COMMUNAUX

Madame Corinne VUILLEMIN ne participe pas au vote et sort de la salle

* **DECIDE** (sous réserve des autorisations d'exploiter) l'attribution des baux de location de terrains communaux, selon l'état remis et autorise le maire à signer les baux à intervenir.

Anne COURTOIS-PAULUS et Marie-Françoise VANNSON demandent qu'il soit précisé qui exploite ces parcelles actuellement.

Abandon de Mr Alain DURUPT : Attribution à Rose ROLLOT et Jean-Louis MATHIEU (abstention de Marie-Françoise VANNSON)

Abandon de Mme Marie-Josèphe COURTOIS : Attribution à EARL de la Draille

Abandon de Mr Raymond BLAUDEZ : Attribution à Benoît BLAUDEZ

Après non signature du bail par Mr Alban MATHIEU :

Anne COURTOIS-PAULUS rappelle que par délibération du 18 octobre 2018, le conseil municipal a décidé (à la majorité, 16 pour) d'attribuer la parcelle E 1637 à Alban MATHIEU (prioritaire au vu du cadre légal à ce moment, texte de loi à l'appui). Non satisfait, Marc BOULAY a décidé volontairement d'occulter cette délibération et s'est accaparé ladite parcelle. Un échange verbal sur site entre les deux protagonistes ayant eu lieu, l'attributaire s'est vu contraint de ne pas signer le bail et a dû renoncer à cette parcelle.

Anne COURTOIS-PAULUS ajoute qu'une plantation de haies a été réalisée sur cette même parcelle début 2020, liée à une clause environnementale et qu'à ce jour, l'agriculteur en place a labouré la moitié de ces plantations.

Sur ces dires, Monsieur le Maire reconnaît avoir connaissance du dossier et ajoute qu'aujourd'hui le terrain est vacant.

Attribution à Marc BOULAY (Philippe MAIRE ne participe pas au vote et sort de la salle) (3 contres : Anne COURTOIS-PAULUS, Daniel MOUGEL, Elisabeth ZONE).

PERSONNEL

* **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique, 35 heures, à compter du 1^{er} janvier 2021.

* **APPROUVE** l'offre du CDG 88 concernant le contrat d'assurance statutaire 2021-2024 Agents CNRAL = 6,20%, agents IRCANTEC = 1,45%. Franchise de 15 jours.

CAE

* **REFUSE** le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » vers la CAE.

CCAS

* **ACCEPTE** de passer de 6 à 8 membres élus au CA.

Ainsi Emilie MAILLARD, Simone JAVELLOT, Jean-François JACQUEMIN et Marie-BOIGEY-DIEMER intègrent le CCAS.

PATRIMOINE

* **AUTORISE** l'acquisition de la propriété au Noir Etang suite à adjudication sur licitation – parcelles D1525 et D1526 pour 25000 €.

* **DECIDE** un échange de parcelles afin de permettre l'implantation d'une réserve incendie à proximité d'une exploitation agricole. Mr et Mme PETITJEAN Bernard cèdent la parcelle B 1218 à la commune qui en contre partie leur cède la parcelle AH

77. Les frais d'acte seront supportés par la commune.

* **DECIDE** un avenant à bail à intervenir (à déduire du bail de Mme PAPELIER Elisabeth)

Après lecture par Monsieur le Maire,

* **APPROUVE** les termes du contrat cadre (location/cession sur 25 ans) avec la MFR concernant la construction du bâtiment internat/restauration à proximité du Groupe Scolaire.

Informations et questions diverses

- La Commission Permanente du Conseil Départemental a octroyé une subvention de 710 € à la commune pour l'achat d'un radar pédagogique (1658 € HT, achat et demande effectués par l'ancienne municipalité).
- Pôle de santé : Par rapport à la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal, les professionnels ont donné un accord verbal quant à la signature d'un contrat.
 - Les dentistes : le bail leur a été transmis il y a 15 jours ; en attente du contrat signé.
 - Les kinés et l'infirmière : Le notaire en charge du dossier va transmettre d'ici la fin du mois le contrat de Vente en Etat de Futur Achèvement (VEFA).
- Suite aux dernières précipitations automnales, l'entreprise VALDENNAIRE a dû intervenir pour le dévoiement des eaux.
- La commission « Communication » a finalisé la création d'un nouveau logo dit plus dynamique, plus moderne. Une nouvelle signature graphique va être mise en place sur le courrier, les enveloppes, les véhicules de la commune...
- Travaux/réparations divers : Le tractopelle (coût : 7817,56 €), le camion (coût : 3531,17 €), l'épareuse (coût : 3597,96 €).

La finition des travaux à l'église sont prévues en 01/2021.

Achat de sel de déneigement en big bag étanche pour un montant de 3 513€ pour 24 tonnes.

- Un centre d'instruction commando va prochainement être opérationnel sur Epinal.
- Réfection de la rue haute : bureau d'études ACERE déjà missionné mais il faut effectuer des relevés topographiques via un géomètre (coût supplémentaire : 6684,00 €)
- Des études patrimoniales vont être réalisées via un contrat passé avec le CAUE (coût 2600,00 €).
- Remerciements aux élus, salariés, garde champêtre pour la mobilisation liée au 2^{ème} confinement.
- Anne COURTOIS-PAULUS demande quel est le problème lié à l'éclairage public au centre, remarqué depuis le changement d'heure. Un mail a été transmis le 17/11 dernier en ce sens.
- Elle souhaite également connaître le résultat des élections des membres au sein de l'Association des Communes Forestières : Philippe MAIRE n'a pas été élu.
- Anne COURTOIS-PAULUS demande qu'un compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux, qui a eu lieu à Jeanménil, puisse être transmis pour le prochain Conseil Municipal.
- Enfin, elle termine en posant la question « Est-ce que les feux sont autorisés sur la commune ? » la réponse de Monsieur le maire est : « NON » ! Alors pourquoi y en a-t-il ? De plus, certains conjoints ou membres du Conseil Municipal sont à l'origine de ces feux ! Il apparaît nécessaire et utile de rappeler à tous, par le biais du Garde Champêtre notamment que les feux sont interdits sur la commune et même sur tout le

département. Enfin, en tant que membre du Conseil Municipal, on se doit de faire preuve d'exemplarité.

La séance est levée à 22h49.

Fait à Hadol, le 24 Novembre 2020
Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

La secrétaire de séance,
Anne COURTOIS-PAULUS